



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
des services du cabinet**

THIERRY BONNIER

Châteauroux, le 26/10/2020

Préfet de l'Indre

à
Mesdames et Messieurs les Maires
Copie à Mesdames les Sous-préfètes

OBJET : Cérémonies mémorielles

La situation sanitaire et les mesures nécessaires de protection des populations en cette période de reprise de l'épidémie de la COVID19 ne permettront pas de tenir les prochaines cérémonies dans le format habituel (public important, nombreux porte-drapeaux, représentants d'associations, présence de troupes)

Pour les cérémonies à venir, notamment la journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix du mercredi 11 novembre, je vous remercie donc de bien vouloir respecter un format restreint, et d'observer les précautions suivantes :

- Le nombre de personnes présentes ne pourra pas excéder 6 personnes (pas de troupes, pas d'invités) en priorité les élus, et les mesures de distanciation sociale devront être respectées.
- Les anciens combattants constituant une population à protéger, il convient de ne pas les inviter.
- La présence des porte-drapeaux ne sera pas obligatoire et devra se limiter à un ou deux porte-drapeaux au maximum. Il sera demandé la mobilisation d'un porte-drapeau jeune.
- Il ne sera pas proposé de vin d'honneur à l'issue de la cérémonie

Le Préfet de l'Indre

Thierry BONNIER